



COMMUNE DE NIZAS (34320)

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) 2024

L'Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Administratif (C.A.). La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le Compte Administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire ;
- est le bilan financier de la Commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées ;
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au Budget Primitif (B.P.) des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections ;
- se présente de la même manière que le Budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le Compte Administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de Fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la Commune ;
- **La section d'Investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la Commune.

Contrairement à un Budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son Compte de Gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Administratif (C.A.) 2024 Budget général

I. La section de Fonctionnement :

I.1 Résultat :

Résultats de Fonctionnement pour l'année 2024 :

Recettes de Fonctionnement	671 508,16 €
Dépenses de Fonctionnement	- 580 477,81 €
Résultats de l'année 2024	+ 91 030,35 €



I.2 Analyse :

Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de Fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- a) Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, etc..

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 204 259,21 €. Nos prévisions budgétaires étaient de 225 888,64 €.

- b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Ces dépenses s'élèvent à 267 111,79 € pour l'année 2024. Elles étaient de 267 131,41 € en 2023, de 246 529,89 € en 2022 et de 227 356,30 € en 2021.

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs de la Commune étaient :

Services administratifs (Mairie et Agence Postale Communale (A.P.C.)) :

- 1 Secrétaire Général, Rédacteur Territorial catégorie B, temps complet à 35/35 ;
- 1 Secrétaire Administrative, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe catégorie C, temps complet à 35/35 ;
- 1 Secrétaire Administrative, Adjoint Administratif Territorial catégorie C, temps non complet à 30,5/35.

Services techniques (entretien de la voirie et des bâtiments/équipements publics communaux) :

- 1 Agent Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps complet 35/35 ;
- 1 Agente Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps non complet 27/35.

École Molière (classe maternelle, garderies et nettoyage des locaux du groupe scolaire et remplacement à l'A.P.C.) :

- 1 Assistante Maternelle, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles catégorie C, temps non complet 25,22/35 ;
- 1 Agente Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps non complet 26/35 ;
- 1 Agente Technique, Adjoint Technique Territorial catégorie C, temps non complet 16,86/35.

c) Les charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 105 312,55 € pour 2024 contre 100 443,41 € en 2023.

En 2024, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant 7 828,41 € contre 7 170,00 € en 2023.

Associations	Subventions 2024
Les Boules Joyeuses (pétanque)	400.00 €
Collectif de Défense du Causse	200.00 €
Coopérative Scolaire	1 400.00 €
Culture et Loisirs	600.00 €
Culture et Loisirs (participation à la Journée Occitane)	300.00 €
Foyer Rural	400.00 €
Saint-Hubert Club (chasse)	150.00 €
Entente Sportive Cœur d'Hérault (football)	400.00 €
La Gloriette (chorale)	300.00 €
École de Musique de Pézenas	2 190.41 €
Les Amis du Spectacle	200.00 €
La Pomponnette (chats)	300.00 €
Association Projet Santé de Fontès	688.00 €

G.E.E.P. (adhésion)	100.00 €
Fondation du Patrimoine (adhésion)	200.00 €
Total	7 828.41 €

- **d) Les charges financières (chapitre 66) :**

Néant : ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 0,00 €. Elles étaient de 1 307,73 € en 2023.

- **e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Néant.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	C.A. 2022 (M14)	C.A. 2023 (M14)	C.A. 2024 (M57)	Variation entre 2023 et 2024
011	Charges à caractère général	166 303,65 €	172 729,21 €	204 259,21 €	+ 31 530,00 €
012	Charges de personnel	246 529,89 €	267 131,41 €	267 111,79 €	- 19,62 €
014	Atténuation de produits	4 441,00 €	4 321,00 €	4 321,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	8 151,00 €	8 697,37 €	6 415,78 €	- 2 281,59 €
65	Autres charges de gestion courante	116 418,19 €	100 443,41 €	96 870,03 €	- 3 573,38 €
66	Charges financières	1 815,31 €	1 307,73 €	0,00 €	- 1 307,73 €
67	Charges exceptionnelles	42,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	820,00 €	1 500,00 €	+ 680,00 €
Total des dépenses		543 701,04 €	555 450,13 €	580 477,81 €	+ 25 027,68 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges ;
- Les produits issus de la fiscalité directe locale ;
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités ;
- Les produits des services ;
- Les revenus des immeubles communaux.

a) Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Néant.

67) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) :

Les produits proviennent principalement :

- Des ventes de concessions dans le cimetière : 2 500,00 € ;
- De l'occupation du domaine public : 439,00 € ;
- Des services périscolaires des garderies et de la restauration scolaire : 17 194,50 € ;
- Des copies/photocopies : 56,50 € ;
- De l'indemnité perçue du groupe La Poste liée au fonctionnement de l'Agence Postale Communale (A.P.C.) : 14 220,00 €.

67) **Les impôts et taxes (chapitre 73) :**

Les taux d'imposition communaux sont du fait de leur stabilité votée en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,37% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,50% ;
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12,08%.

	C.A. 2022 (M14)	C.A. 2023 (M14)	C.A. 2024 (M57)	Variation entre 2023 et 2024
73111 – Taxes foncières et d'habitation	315 071,00 €	360 069,00 €	387 941,00 €	+ 27 872,00 €
Variation en pourcentage				
Variation en valeur				

Le chapitre 73 regroupe également d'autres dotations étatiques.

d) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) :

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 39 562,00 € en 2024 contre 39 960,00 € en 2023 et 40 787,00 € en 2022.

Le chapitre 74 regroupe également d'autres dotations étatiques.

e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 76 401,56 € contre 70 375,74 € en 2023 et 66 880,24 € en 2022 puis 65 409,34 € en 2021.

f) Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0,00 €. Il correspond habituellement au reversement des libéralités reçues (indemnités d'élu) par Monsieur le Maire qui a cependant décidé de reverser 8 000,00 € pour l'année 2024 mais en 2025.

g) Atténuations de charges (chapitre 013) :

Néant.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	C.A. 2022 (M14)	C.A. 2023 (M14)	C.A. 2024 (M57)	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	142 498,72 €	127 046,52 €	111 244,23 €	- 15 802,29 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	4 564,00 €	2 282,00 €	- 2 282,00 €
70	Produits des services	27 947,50 €	26 728,50 €	34 410,00 €	+ 7 681,50 €
73	Impôts et taxes	361 470,09 €	397 539,31 €	67 959,08 €	- 329 580,23 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	398 530,07 €	+ 398 530,07 €
74	Dotations et participations	139 550,51 €	139 613,63	87 254,88 €	- 52 358,75 €
75	Autres produits (dont loyers)	66 881,56 €	76 073,05 €	81 061,53 €	+ 4 988,48 €

76	Produits financiers	5,39 €	7,19 €	10,60 €	+ 3,41 €
77	Produits exceptionnels	10 459,00 €	8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €

II. La section d'Investissement :

II.1 Résultat :

a) Résultats d'Investissement pour l'année 2024 :

Recettes d'Investissement	294 803,80 €
Dépenses d'Investissement	- 136 552,90 €
Résultats de l'année 2024	+ 158 250,90 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2025 : - 33 447,28 €.

c) Solde des restes à réaliser : - 83 305,37 €.

II.2 Analyse :

Les dépenses d'Investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) :

Néant : le remboursement du capital de la dette était de 0,00 € pour 2024 contre 230 174,83 € en 2023 (prêts contractés pour l'extension du cimetière et la réhabilitation des voiries dégradées après les intempéries de 2019).

Pour mémoire, la commune a fini de rembourser l'ensemble de ses emprunts en 2023 (prêts contractés pour l'extension du cimetière et la réhabilitation des voiries dégradées après les intempéries de 2019).

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est par conséquent de 0,00 €.

- b) Chapitres 20, 21 et 23 :

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

- Procédure de mise en révision générale : 10 620,34 €.

Frais d'études :

- Réalisation du plan d'adressage communal : 1 818,95 € ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) technique pour l'accessibilité à la Salle des Fêtes : 840,00 € ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) technique pour la sécurité à la Salle des Fêtes : 1 020,00 € ;
- Diagnostic structurel de la Tour de l'Horloge : 2 700,00 €.

Travaux de voirie :

- Goudronnage du chemin des Champs Blancs : 21 090,00 € ;
- Aménagement de l'espace des Marronniers : 8 800,91 €.

Éclairage Public (E.P.) :

- Modernisation de l'Éclairage Public du Monument aux Morts : 1 512,00 € ;
- Remplacements des néons par des L.E.D. (projets 2024) : 0,00 €.

Espace public :

- Panneaux d'information numériques : 28 082,47 € ;
- Création de la vidéoprotection : 9 007,20 €.

Immobilier communal :

- Nouvelle alimentation d'eau au bâtiment Berthomieu : 8 660,40 € ;
- Fibre optique des bâtiments communaux : 3 175,44 €.

Groupe scolaire :

- Pose de portes antipanique sur la cour : 16 039,92 € ;
- Trois brasseurs d'air dans les classes : 3 712,39 € ;
- Espace mobilité : 1 511,30 €.

Salle des Rencontres :

- Pose de film solaire : 3 505,92 €.

Médiathèque :

- Pompe à chaleur/Climatisation : 3 183,49 € ;
- Store rouleau sur fenêtre : 275,40 €.

Outillage des Services Techniques :

- Souffleur thermique : 414,34 € ;
- Autolaveuse électrique pour la Salle des Fêtes : 2 483,52 € ;
- Armoires de sécurité pour l'atelier des Services Techniques : 1 801,82 €.

Festivités :

- Illuminations de Noël : 309,62 € ;
- Réfrigérateur congélateur pour la Salle des Rencontres : 329,90 €.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 294 803,80 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles sont de 288 388,02 € :**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues dans le cadre des travaux réalisés, notamment après les intempéries de 2019 (chapitre 13) qui émanent principalement de l'Agence de l'Eau pour 9 060,00 € (réfection du chemin de la Station d'Épuration), de l'État pour 21 279,83 € (4 115,74 € pour solde des intempéries de 2019 et 17 164,09 € pour la création de la vidéoprotection), du Département pour 103 038,82 € (90 738,82 € pour solde des intempéries de 2019 et 12 300,00 € pour la pose de portes antipanique sur la cour de l'école Molière), puis enfin de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (C.A.H.M.) pour 5 000,00 € (rénovation de l'autel de la Vierge).
 - Du F.C.T.V.A. pour 31 918,48 € ;
 - De la Taxe d'Aménagement Communale pour 3 943,05 € ;

- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 112 877,84 €.

- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 6 415,78 €.

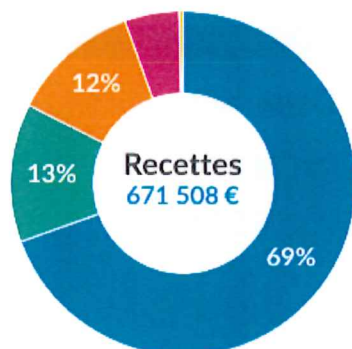
III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct Invest	671 508 € 294 803 €	580 477 € 136 552 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct Invest	111 244 € 0 €	0 € 191 698 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 077 556 €	908 728 €
Résultat de clôture de l'exercice		168 828 €	
RàR reportés en 2025	Invest	2 939 €	86 245 €
Totaux cumulés		1 080 496 €	994 974 €
Résultat financier définitif		85 522 €	

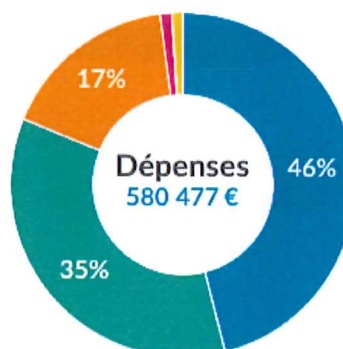
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	834€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	973€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	194€/Hab
Encours de la dette	0€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	104€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	47%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	86%
Dépenses d'équipement brut / RRF	20%
Encours de la dette / RRF	0%
Épargne brute / RRF	14%

Compte Administratif 2024

Fonctionnement

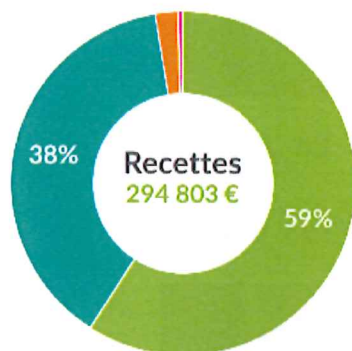


Impôts et taxes :	466 489 €
Dotations et participations :	87 254 €
Autres recettes réelles :	81 073 €
Produits des services :	34 410 €
Recettes d'ordre :	2 282 €

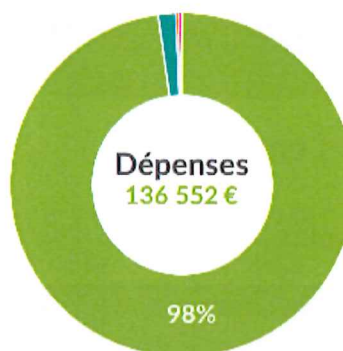


Charges de personnel :	267 111 €
Charges générales :	204 259 €
Charges gestion courante :	96 870 €
Dépenses d'ordre :	6 415 €
Autres dépenses réelles :	5 822 €

Investissement



Dotations et subventions :	174 240 €
Excédents de fonct capitalisés :	112 877 €
Recettes d'ordre :	6 415 €
Autres recettes réelles :	1 271 €



Dépenses d'équipement :	133 454 €
Dépenses d'ordre :	2 282 €
Remboursement du capital :	422 €
Autres dépenses réelles :	394 €

Fait à Nizas le 30 avril 2025,
Monsieur Daniel RENAUD, Maire de Nizas

